# Demande de propositions (DDP)

# Recrutement d'un Consultant pour l'Organisation d'un Team Building au profit du Staff de l'Union Internationale pour la conservation de la Nature (UICN)

**Bureau Regional PACO, Programme Support Unit**

**Référence DDP : IUCN-24-11-P**

| | |
|---|---|
| **5** | Confirmez que votre organisation possède les qualifications suivantes (par exemple, une certification ISO) |
| **6** | Confirmez que votre organisation répond aux Critères d'Éligibilité des Donateurs suivants (par exemple, la règle de la nationalité de la CE) ? |
| **7** | Confirmez que votre organisation dispose de politiques et/ou de procédures formelles pour les éléments suivants (par exemple, achats, santé et sécurité, code de conduite, durabilité, comptabilité) ? |

4.4. *Proposition Technique*

La proposition technique doit aborder chacun des critères énoncés ci-dessous de manière explicite et distincte, en citant le numéro de référence du critère concerné (colonne de gauche).

Les propositions dans tout autre format augmenteront de manière significative le temps nécessaire à l'évaluation, et ces propositions peuvent donc être rejetées à la discrétion de l'UICN.

Lorsque des CV sont demandés, ils doivent être ceux des personnes qui effectueront effectivement le travail spécifié. Les personnes que vous proposez ne peuvent être remplacées qu'avec l'approbation de l'UICN.

L'UICN évaluera les propositions techniques en fonction de chacun des critères suivants et de leur importance relative :

| | **Description** | **Informations à fournir** | **Poids relatif** |
|---|---|---|---|
| 1 | Niveau minimum de BAC+5 (master ou équivalent) du chef de mission en planification, en sciences de gestion, en gestion des ressources humaines, en droit ou en dynamique de la communication.<br><br>pas cette condition sera automatiquement rejetée. | Diplôme à | |

## 12. ANNEXES

Annexe 1 *Spécification des Besoins / Termes de Référence*

Annexe 2

## Annexe 1

- approches proposées.

**Résultats Attendus**

- Les liens sont renforcés entre les membres du personnel ;
- Une meilleure communication entre les départements, pays est établie ;
- Des compétences en résolution de problèmes collectifs sont développées et améliorées ;
- Une compréhension accrue des forces et faiblesses individuelles et collectives dans

**Tâches du Consultant**

Le Consultant sélectionné sera chargé de :

- Concevoir et animer un atelier de team building sur mesure en fonction des besoins PACO ;
- Élaborer un plan détaillé de l'atelier, y compris les approches méthodologiques et activités proposées ;
- Faciliter les sessions de team building avec des activités interactives et dynamiques ;
-

**Qualification et profil du prestataire**

Le consultant doit répondre aux critères suivants :

- l
  planification, en sciences de gestion, en droit, en RH ou en dynamique de la communication ou tout autre diplôme équivalent, conforme à la prestation ;
- le Consultant doit voir une expertise nationale ou régionale générale confirmée de plus de cinq (05) ans en matière d ou de facilitation des teams buildings, facilitation des Team buildings en particulier ou de formation des adultes en général. , sur la;
- le Consultant
  interactives et participatives ;
- le Consultant doit savoir transmettre, aider les participants à mieux
  ;
- le Consultant doit avoir une expérience avérée dans les missions de formation
  ;
- le Consultant doit avoir une excellente maîtrise de la langue française (parlée
  ;

contactera les soumissionnaires pour disposer des mots de passe, contactera cette personne

soumissionnaires ne doivent pas accepter des demandes de mots de passe provenant

« andre-marie.tine@iucn.org».

**Dossier administratif**

***Offre technique***

Une offre technique qui présente le soumissionnaire ainsi que la méthodologie proposée pour atteindre les objectifs. Le soumissionnaire doit apporter la preuve des expériences dont il se prévaut pour la réalisation de la présente mission notamment ses qualifications et les références des missions similaires exécutées. Devront être également indiqués :

- une note claire et précise sur la compréhension des termes de référence et présentant la méthodologie à utiliser pour la réalisation de la mission,
-

Le marché sera attribué au prestataire suivant les conditions de passation des marchés de

responsabilité et sans obligation de la présence des soumissionnaires ou leurs représentants, à un classement des soumissionnaires en attribuant une note selon les modalités ci-après :

***Une note de l'offre technique (A)***

La note technique se rapporte à la proposition technique faite par chaque soumissionnaire. -

ci est en règle vis-à- en compte les éléments

-dessous :

| | **Note** |
|---|---|
| Niveau minimum de BAC+5 (master ou équivalent) du chef de mission en planification, en sciences de gestion, en gestion des ressources humaines, en droit ou en dynamique de la communication.<br><br>automatiquement rejetée. | 10 points |

buildings, facilitation des Team buildings du Personnel (Au moins 3 marchés similaires, etc.).

**C = A x 70% + B x 30%**

## DÉCLARATION D'ENGAGEMENT (2b) en relation avec la

**3.**

3.1 Le Consultant

fera du Consultant Consultant ne se présentera pas comme tel.

3.2 Le Consultant pas autorité pour signer un contrat ou de contracter tout autre engagement UICN.

3.3 Le Consultant

## 4. OBLIGATIONS

4.1. Le Consultant avec expertise et diligence et au mieux de ses possibilités et devra consciencieusement et rapidement respecter toutes les demandes légales et

4.2. Le Consultant

4.3. par la clause 14.3, Consultant brefs délais.

## 5. RÉMUNÉRATION

5.1 au Consultant, en rémunération intégrale pour les Prestations fournies conformément aux termes du présent Contrat, une somme forfaitaire fixe de [**devise/montant en chiffres (devise et montant écrit en lettres)**] (ci-après « la Rémunération ») correspondant à [nombre de jours tarif quotidien] comme suite :

5.1.1 Un premier paiement de [devise/montant en chiffres (montant écrit en lettres)] correspondant à

5.1.2 Un deuxième paiement de [devise/montant en chiffres (montant écrit en lettres)] correspondant à 30% de la Rémunération sera versé [veuillez indiquer les tâches/livrable(s) qui déclencheront le versement] ; et

5.1.3 Un troisième paiement de [devise/montant en chiffres (montant écrit en lettres)] correspondant

La facture finale doit être soumise au plus tard [insérer le nombre de jours, par exemple 30 jours] après l'acceptation écrite de tous les services par l'UICN ou après la date de fin du Contrat, si celle-ci est postérieure.

5.2 Le Consultant doit présenter une facture valide mentionnant le numéro de référence du Contrat et le numéro du paiement pour chaque versement à effectuer.

5.3

les fonds déjà versés pour des Prestations non reçues.

5.4 UICN effectuera les paiements s[redacted]ompte bancaire du Consultant (il sera ouvert au nom du Consultant [redacted] Consultant [redacted]bli ou là où les Prestations seront réalisées), comme suit :

Numéro de compte complet : [xxx]

Type de compte et monnaie : [xxx]

Nom de la banque : [ ]

Adresse de la banque : [xxx]

Numéro de compte : [xxx]

Code SWIFT ou autres codes bancaire[redacted]]

Numéro IBAN : [xxx]

5.5

publiée par l'Union européenne, le Gouvernement des États-Unis, le Conseil de Sécurité des Nations Unies ou tout autre agence ou organe compétent.

## 8. CONFIDENTIALITÉ

8.1 Le Consultant

13.2 Le Consultant prend toutes les mesures nécessaires pour prévenir toute situation où la mise en Contrat est compromise pour des raisons d'intérêt économique, d'affinité politique ou nationale, de liens familiaux ou affectifs ou de tout autre intérêt partagé.

13.3 Le Consultant déclare et garantit qu'il n'y a pas de conflits d'intérêts potentiels ou réels en relation Contrat. Si, au cours de l'exécution du présent Contrat, le Consultant prend connaissance de faits qui constituent ou peuvent donner lieu à un conflit d'intérêts, il en informe sans délai et par écrit la personne de contact de l'UICN visée à la clause 12.1. Le Consultant prend immédiatement toutes les mesures nécessaires pour remédier à cette situation. L'UICN se réserve le droit de vérifier que les mesures prises sont appropriées et peut exiger que des mesures supplémentaires soient prises dans un délai déterminé.

13.4 Le Consultant prend toutes les précautions nécessaires pour éviter la fraude et les pratiques de Contrat. Le Consultant doit se conformer à des normes de conduite équivalentes à celles stipulées dans la Politique de lutte contre la fraude, disponible sur https://www.iucn.org/sites/dev/files/content/documents/politique_de_uicn_de_lutte_contre_la_fraude_mars_2014.pdf. En signant le présent Contrat, le Consultant

13.5 Le Consultant coopérer pleinement à toute enquête liée aux événements visés par la présente clause qui puisse être menée par l'UICN et/ou le donateur et doit donner accès à tous les dossiers (et à ceux de son personnel, le cas échéant) au cas où cela serait nécessaire pour appuyer les enquêtes sur les plaintes de fraude ou de corruption. L'UICN se réserve le droit de prendre toutes mesures nécessaires et/ou de résilier le Contrat

protection des données, le Consultant demeure pleinement responsable envers l'UICN de l'exécution des obligations de cet autre sous-traitant.

15.5 Lorsque des données à caractère personnel sont transférées vers un pays qui n'a pas été considéré comme offrant un niveau de protection adéquat des données à caractère personnel ou vers une organisation internationale au sens du règlement (UE) 2016/679, le Consultant veillera à ce que des garanties appropriées soient prévues conformément au droit applicable.

15.6 Le Consultant doit rapidement, et dans tous les cas dans les vingt-quatre (24) heures, informer l'UICN par le biais du formulaire en ligne situé à (

18.3 Le présent Contrat de prestations de conseils est non exclusif. à experts dans le domaine du Consultant.

18.4 Consultant, aucune des deux Parties ne pourra vendre, assigner ou transférer les obligations, droits ou intérêts crées en vertu dudit Contrat

18.5 Chaque Partie renonce à tout droit de compensation pour tout paiement dû en vertu des présentes et accepte de payer toutes les sommes dues, indépendamment de toute compensation ou demande reconventionnelle.

18.6